

PAR LA REDACTION DE TANJONA

MADAGASCAR

**Penser une
Diplomatie
intelligente**





PAR LA REDACTION DE TANJONA

MADAGASCAR

Penser une Diplomatie intelligente

©Tanjona.org - 2014

*« L'humanisme, c'est simplement le respect de l'autre :
comment faire pour lui apporter quelque chose qui lui soit utile,
sans le morigéner ni le contraindre et pour espérer recevoir de lui
quelque chose qui me permette aussi d'aller plus loin ? »*

Michel Crozier

La crise de l'intelligence,
Essai sur l'impuissance des élites à se réformer.
InterEditions – 1995 –

*« La lucidité à elle seule ne suffit pas. Pour que les idées
justes et les visions généreuses produisent leurs fruits, il y faut
encore le courage des convictions, la cohérence des choix et la
persévérance de l'action. »*

Sylvain Urfer

Madagascar : Une culture en péril,
No comment éditions – 2012 –

Introduction

À Madagascar, lorsqu'on mentionne le terme « diplomatie », on se heurte souvent à deux notions récurrentes que nos gouvernants ont trop tendance à lui associer : la *mendicité internationale* et la justification d'une *démocrature*¹ interne.

D'abord, la « mendicité internationale », car la diplomatie est ainsi utilisée pour quêter des aides financières auprès de pays amis ou auprès de tout organisme international susceptible de nous offrir de « l'argent » sans se soucier des engagements que cela implique ni du poids de la dette générée. C'est pourquoi on entend souvent nos dirigeants lier la diplomatie à une logique de *centralité de l'argent*², à

¹ Une Démocrature est un néologisme inventé par l'écrivain uruguayen **Edouardo Galeano** à partir des mots démocratie et dictature pour désigner un régime politique qui camoufle sa nature dictatoriale par des expédients démocratiques (notamment les élections). **Max Liniger-Goumaz** en a fait un titre pour un de ses livres : *La démocrature : dictature camouflée, démocratie truquée* (1992), L'Harmattan.

² C'est un emprunt aux textes de Jean-François Kahn qui considère le concept *pancapitaliste* comme une logique qui centralise tout sur l'argent : seuls

travers ce qu'ils appellent – pourtant à tort – une « *diplomatie économique* » (alors qu'il serait plus juste et judicieux de parler d'une « *diplomatie de mendicité* »).

Le gouvernement fait des déplacements à l'extérieur une sorte de priorité vitale sans laquelle aucun projet de développement ne pourrait se réaliser. Pire, à chaque signature d'un protocole d'accord relatif à des aides internationales, le gouvernement montre une fierté telle qu'on se demande s'il ne confond pas l'aide avec le développement lui-même³.

Bien que peu enthousiasmante, on peut tolérer cette diplomatie de mendicité qui par nature répond à la logique de nécessité pour un pays pauvre comme Madagascar.

Cependant, cette "*diplomatie par nécessité*" ne se justifie qu'à deux conditions. D'une part et à condition que les financements ainsi obtenus soient effectivement affectés aux projets prévus pour, ce qui sous-entend l'élimination totale de tout risque de détournement des fonds alloués, ainsi qu'une

l'argent, la course aux profits, aux gains pécuniaires, à la spéculation financière etc. comptent, sinon sont le moteur essentiel de la société humaine. In **Jean-François Kahn**, *Comment s'en sortir ?*, 2013, Plon, p. 108-118

³ **Joseph Ki-Zerbo**, *Eduquer ou périr*, 1990, Unicef-Unesco, pg.32

transparence totale dans la gestion des finances publiques, et donc la neutralisation de toutes formes de corruption.

D'autre part que les projets de développement ayant motivé cette forme de "mendicité", produisent assez de valeur ajoutée pour qu'enfin on puisse espérer sortir de la spirale de l'endettement.

Ensuite, la diplomatie, du point de vue de nos gouvernants, sert le plus souvent à justifier une *démocrature* interne, qui elle-même s'appuie sur une diplomatie de complaisance vis-à-vis des pays avec qui Madagascar est en relation.

En effet, la diplomatie est utilisée pour justifier des actes dictatoriaux (mais commis au nom de la démocratie) qui sévissent à l'intérieur du pays et dont souffre l'opposition et tous ceux qui n'adhèrent pas nécessairement à l'idéologie politique du régime en place. Le degré et la nature de l'oppression seront, ainsi, jugés par rapport à l'absence ou non de réaction des pays référents qu'on cherche par ailleurs à séduire, objet premier de notre complaisance.

La diplomatie servant à ce moment-là à influencer sinon à étouffer toute éventualité de réactions négatives que pourraient exprimer les pays visés en

même temps que sont mis en œuvre les manœuvres de coercition sur le plan intérieur. Comme si une relation diplomatique *réussie* (en tout cas, considérée comme telle) se mesurait au nombre de soutiens qu'un régime obtient de ses partenaires lorsqu'il opprime la classe d'opposition, ou lorsque son honnêteté dans la gestion des deniers publics est remise en cause, ou encore lorsqu'il se retrouve en danger dans sa conduite de la politique intérieure de l'État. Alors, ainsi, la diplomatie serait l'outil idéal pour étouffer toute contestation, pour camoufler toutes bévues. Fort heureusement, l'émergence des réseaux sociaux et la mondialisation de l'Internet font qu'un régime dictatorial a de plus en plus de mal à opprimer un peuple sans que le monde entier ne l'observe, ne s'en offusque ou ne le critique.

C'est pour cette raison qu'il serait utile d'aborder une autre approche de la diplomatie, c'est-à-dire de mettre en œuvre les rôles qui devraient être les siens. Une diplomatie qui s'enracine sur des valeurs bien précises, qui a des objectifs bien clairs et des ambitions qui ne se focalisent plus sur la « *centralité de l'argent* » (qui implique la mendicité internationale)

ni sur la « *centralité de l'État* »⁴ (qui excuse les bévues d'un régime) mais qui met *l'humain* au centre de tout : le peuple et le devenir de l'humanité.

⁴ La centralité de l'Etat relève, selon Jean-François Kahn, d'un concept *pansocialiste* qui centralise *tout* sur l'Etat, comme moteur de la société. J-FK, *op cit.*

Conception historique de la diplomatie⁵

Aborder la notion de la diplomatie est toujours délicat car elle est devenue très complexe dans sa « *multiformalité* » alors même que les acteurs du jeu international se multiplient également. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours tenus de nous référer à une définition préalable conforme avec les contextes dans lesquels nous comptons la traiter.

Mais disons d'abord ce qu'elle n'est pas, quitte à détruire les préjugés généralement répandus sur son sujet. Pour cela, empruntons la formule de Talleyrand qui dit : « *Non, la diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques,*

⁵ Ce texte est tiré d'une œuvre que quelques-uns des membres de Tanjona avaient produit et fourni à une personnalité politique malgache en 2010 pour être défendue dans une conférence. La propriété intellectuelle de ce texte nous appartient, donc, entièrement.

car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse, mais elle admet la réserve, et la réserve a cela de particulier, qu'elle ajoute à la confiance... »⁶.

Cette affirmation nous renvoie à une définition plus générale que l'on donne à la « diplomatie » en tant que « *ensemble des moyens et activités spécifiques qu'un État consacre au service de sa politique étrangère* ». Voilà donc la notion « clarifiée ». La diplomatie n'est, alors, qu'un instrument de la politique étrangère d'un pays.

Mais étant donné que tout État doit bénéficier d'un pouvoir et d'un corps pour débattre des problèmes qui le touchent à l'échelle internationale, alors ce sera à la diplomatie qu'incombe ce rôle. Cependant, pour que la diplomatie s'exerce d'une manière positive et satisfaisante, elle a besoin d'être investie de la confiance totale de l'État, c'est pourquoi on attribue au ministère des affaires étrangères une « *fonction régalienn*e ».

Dans sa mission à mettre en œuvre la politique étrangère d'un pays – à travers bien sûr

⁶ Source : http://www.talleyrand.org/politique/romantisme_diplomatie_talleyrand2.htm

l'intermédiaire des diplomates sinon d'un appareil diplomatique bien structuré –, la diplomatie se devait d'être un « art ». Car pour conduire des négociations avec plusieurs personnes et plusieurs États dont chacun est tenu de défendre ses propres intérêts conformément au respect des intérêts communs, il faut une certaine qualité, un « art », de la part du négociant, qui est ici le ministre des affaires étrangères, sinon le gouvernement.

Encore, Talleyrand de préciser ce que serait la qualité d'un ministre des affaires étrangères : « *Qu'il soit doué d'une sorte d'instinct qui, l'avertissant promptement, l'empêche avant toute discussion de jamais se compromettre. Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable, d'être réservé avec les formes de l'abandon, de l'effusion, d'être habile jusque dans le choix de ses distractions. Il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve, en un mot, il ne doit pas cesser un moment dans les vingt-quatre heures d'être ministre des affaires étrangères. Cependant toutes ces qualités, quelque rares qu'elles soient, pourraient n'être pas suffisantes, si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin.* »⁷

⁷ Source http://nicoullaud.blogspot.fr/2010_08_01_archive.html

La diplomatie, c'est alors : « *S'occuper de la politique étrangère, par la diligence d'un ministre des affaires étrangères doté d'un certain art de négociation qui défendra les intérêts de l'État qui le mandate pour cela* ».

Cependant, cette définition reste incomplète, si on n'évoque pas l'état de l'environnement dans lequel cette négociation devrait évoluer : « *un cadre de paix* », c'est-à-dire dans un concept de « *coexistence pacifique* », d'inspiration kantienne de « *la paix universelle* »⁸, car la défense des intérêts réciproques entre pays ou entre nations ne pourrait être tenue que dans un contexte de Paix.

L'évolution du concept des relations internationales a fait que les intérêts d'un État impliquent *d'une part* l'évocation de sa « *souveraineté intérieure* » (en tant qu'État souverain) par rapport à la « *souveraineté diplomatique* » (ou

⁸ Projet de paix perpétuelle de Kant (1795). Kant part du constat selon lequel les États sont soit en guerre, soit vivent dans une paix de fait, instable et précaire. Or, la paix de fait ne fait pas droit. L'intention de Kant est de sortir les États de leur état de nature, c'est-à-dire d'un état de conflictualité, de guerre permanente, de loi du plus fort. Le réalisme kantien, loin de l'irénisme béat qu'on prête souvent à Kant, est clair : la guerre est naturelle. Mais cette naturalité ne la rend par pour autant légitime ou juste ou morale. La moralisation de la politique vise la paix, (mais) ne la postule pas. "*L'état de paix n'est pas un état de nature, lequel est au contraire un état de guerre, c'est pourquoi il faut que l'état de paix soit institué*"

Source : <http://la-philosophie.com/kant-paix-perpetuelle-projet>.

souveraineté extérieure) que le droit international lui consacre, et *d'autre part*, la prise en compte de la complexité du droit international qui a évolué constamment depuis *le Traité de Westphalie* de 1648, l'ancêtre des droits internationaux.

C'est pourquoi, dans les relations internationales, l'intérêt d'un État est tributaire de plusieurs points : (1) les intérêts des autres États ; (2) l'obligation à respecter des engagements, droits et principes fondamentaux inclus dans les traités et accords internationaux ratifiés par les États et qui visent à garantir la paix et l'ordre qui doivent régir notre village planétaire – notamment en matière des droits de l'Homme ; (3) les défis que nous impose notre planète, notamment dans notre devoir de préserver et de protéger l'environnement, voire de contribuer aux politiques sécuritaires du monde face aux diverses sortes de menaces, notamment celle du terrorisme international.

Au vu des défis nouveaux que le monde globalisé est amené à relever, et de la complexité des relations internationales fondées sur un système diplomatique foncièrement « *hétérogène* », le rôle et la mission de la diplomatie évoluent et se

complexifient, eux aussi. Ce qui nous pousse à paraphraser la célèbre formule de *Clemenceau*⁹ concernant la guerre et les militaires, pour l'appliquer à la diplomatie : « *La diplomatie est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls diplomates* ». Cela suppose la diversification et la multiplication des acteurs du jeu diplomatique, donnant du coup à la diplomatie un aspect *multidimensionnel*. On trouve par conséquent l'irruption de « *la diplomatie économique* » – celle qui est formée généralement d'un triangle des relations « *État-État, État-firme, firme-firme* » –, voire l'émergence du dialectique entre la société civile et les médias (connue sous le vocable de « *diplomatie non gouvernementale* ») etc., qui toutes, convergent vers un seul objectif : le développement du pays.

Toutefois, la diplomatie ne fonctionne pas seulement en « *temps normal* ». Au contraire, la défense de l'intérêt d'un État trouve encore plus sa pertinence et sa justification dans « *une période de crise* ». Ce qui donne à la diplomatie sa dimension en tant que « *art* », indispensable pour mener une

⁹ Georges Clemenceau (1886) : « La guerre ! C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires. »

négociation fructueuse pour le rétablissement de la
paix.

La diplomatie en temps de crise

Ambroise Gwinett Bierce¹⁰ (1842-1914) est celui qui décrit le mieux le rôle qu'incarne une diplomatie en temps de crise, en ces termes : « *En diplomatie, l'ultimatum est la dernière exigence avant les concessions* ». ¹¹

Par cet esprit, la diplomatie est d'emblée considérée comme le « *contraire absolu de la guerre* » puisqu'elle ne se consacrerait qu'à sa fonction de « *quête de et pour la Paix* » en faisant intervenir la pertinence et la finesse des concessions.

Le Traité de Westphalie posait déjà le socle des relations internationales sur la recherche de la Paix à travers les concepts suivants : (1) « *l'équilibre de puissance* », (2) « *l'inviolabilité de la souveraineté nationale* » et (3) « *le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui* ».

¹⁰ Ecrivain et journaliste satirique américain (1842-1914)

¹¹ Le dictionnaire du Diable -1906

Cependant, les concepts directeurs des relations internationales modernes ont beaucoup évolué de manière à ce que *le système westphalien* ne puisse plus s'opérer convenablement de nos jours, et ce, depuis que les règles du droit international ont gagné en proportion quant à sa volonté à s'ingérer – du moins en principe plutôt qu'en droit – dans les affaires des États.

Depuis la charte des Nations Unies, la notion de « *souveraineté nationale* » a évolué et pris une autre dimension – plus morale – de manière à doter les instances internationales des droits à limiter la « *souveraineté intérieure* » au profit de la « *souveraineté extérieure* » d'un État.

Par exemple, dans le chapitre VI de ladite charte, le droit de l'ONU impose de rechercher un « *règlement pacifique des différends* » avant tout recours à la force afin d'éviter le fléau de la guerre. Mieux, le principe de l'universalité des droits de l'Homme – ce qui est une avancée extraordinaire dans les relations extérieures – a même tendance à autoriser le « *droit international* » à s'imposer sur le « *droit national* ».

Le juriste belge Olivier Corten l'explique de façon ô combien claire lorsqu'il dit : « *Le droit*

international contemporain n'a jamais érigé la souveraineté en forteresse imprenable... On ne peut en aucun cas prétendre qu'il serait "licite" pour un État de massacrer sa population sous le prétexte que tout ce qui se passe à l'intérieur des frontières relève de ses "affaires intérieures". »¹² Autrement dit, la prétention d'un État à se prévaloir de sa « souveraineté » [de la conception bodinienne (de Jean Bodin), dans le sens où le gouvernement est perçu comme un élément composé d'une population et d'un territoire]¹³ pour s'arroger « le droit de vie et de mort sur ses citoyens », est contestable par le Droit international. Tout simplement parce que « l'impunité » du gouvernement ne sera désormais plus tout à fait acceptable. Pour cela, le même juge Corten interpelle la responsabilité des États membres en ces termes : « C'est "souverainement" que les États membres ont décidé de s'engager, et c'est dès lors "souverainement" qu'ils doivent respecter leurs obligations »¹⁴.

¹² **Olivier Corten**, " Les ambiguïtés du droit d'ingérence humanitaire ", *Le Courrier de l'Unesco*, Paris, juin 1999. Cité dans *Le Monde diplomatique* - Mai 2011, p. 8-9

¹³ **Jean Bodin** : les six livres de la République

¹⁴ *Ibid.*

Ce « *nouveau* » principe réduit davantage le droit lié à « la souveraineté extérieure » d'un État dans le champ international.

Ceci étant, le « gain » fondamental dans l'évolution du Droit international moderne se situe dans sa capacité à limiter le pouvoir de l'État (au sens de Max Weber)¹⁵ en tant que « *détenteur du monopole de la violence légitime* ». La « *moralisation* » grandissante du Droit international a fait des droits de l'Homme – en tant que normes internationales, placées au rang des valeurs internationales universelles – le facteur limitant cette « *souveraineté extérieure* » des États matérialisée jadis par le simple acte de ratification des Traités internationaux. Désormais, ce sont plutôt les Nations Unies, à travers par exemple leur Conseil de Paix et de sécurité, qui se sont arrogées le droit de détenir formellement le monopole de la violence légitime à l'échelle internationale. Il est à noter que cette démarche résolue et sincère de la part de la communauté internationale trouve sa justification en ce qu'elle est vouée entièrement à l'objectif de « *la paix universelle* » chère à Kant. La moralisation de plus en plus insistante des droits

¹⁵ Max Weber, *Le savant et le politique*, 1959, PLON, p.124

internationaux a été bien exprimée par l'ancien secrétaire général des Nations Unies (1996-2007), le ghanéen Koffi Annan, en ces termes : « *Nous assistons aujourd'hui – lentement, mais je le crois, sûrement – à l'émergence d'une norme internationale prohibant les formes de répression violentes à l'encontre d'une catégorie ou d'un peuple. Cette norme doit prendre – et prendra – le pas sur les règles de souveraineté des États* »¹⁶.

Ceci étant, la prise en compte de ce « changement important » dans la codification du droit humanitaire international et de la protection internationale des droits de l'Homme – en tant que base juridique intégrée dans le droit international – permet de comprendre « *le fonctionnement* » de la diplomatie en temps de crise.

Nous prenons le cas de Madagascar pour mieux l'assimiler.

¹⁶ Rapport sur le développement humain 2000 (Chapitre 2)

Le cas de Madagascar

La diplomatie durant la période de Transition (2009-2013)

Les Accords et Traités internationaux ratifiés par Madagascar nous liant avec nos partenaires internationaux décrivaient nos droits à la « *souveraineté extérieure* » (appelée aussi souveraineté diplomatique).

Le changement de régime par la voie « *extraconstitutionnelle* » non conforme aux principes démocratiques, survenu à Madagascar en mars 2009, s'inscrivait, selon la communauté internationale, dans la logique d'une violation de ces traités et accords.

Telle a été la position de l'Union Européenne lorsqu'elle brandissait *l'Accord de Cotonou*, dans ses articles 9 et 96 stipulant l'obligation des États membres à respecter les « *éléments essentiels* » (respect de l'État de droit, des principes démocratiques, et des droits de l'Homme) qui y figurent, pour

condamner la « *prise de pouvoir* » à Madagascar qu'elle déclarait « *non conforme* » aux principes sus évoqués.

Telle a été, également, la position de l'Union Africaine lorsqu'elle s'est référée aux principes de l'*Accord d'Alger* (1999) selon lequel elle exclut de son organisation tout régime n'ayant pas respecté l'alternance démocratique au pouvoir. La démarche de la communauté internationale s'inscrit dans une volonté de ne pas accepter qu'on vienne compromettre les avancées démocratiques dans un pays membre.

C'est pour faire respecter ces principes forts que la communauté internationale a mis au ban des Nations notre pays, Madagascar, après le changement de régime en 2009.

Mais étant donné que les principes de la communauté internationale se fondent toujours sur l'idée d'un « *pacifisme actif* » qui consiste généralement à promouvoir une culture de la coopération, du dialogue, de la réciprocité, de la « *contrainte sociale* », obligeant les acteurs au respect de normes communes – et de l'« *horizontalité* », par opposition à la logique hiérarchique de la puissance –, Madagascar a été sommée de renouer avec l'ordre constitutionnel sous peine de sanction.

Au début, le nouveau régime semble avoir sous-estimé la volonté de la communauté internationale à bannir toute forme « *non démocratique* » d'accession au pouvoir dans ses États membres. C'est pourquoi nous avons assisté à une forme de « *diplomatie du fait accompli* » qui tentait de justifier « *la nature démocratique* » de l'alternance du pouvoir. Mais cette « *diplomatie du déni* »¹⁷ a échoué.

Rappelons-nous l'enseignement de Talleyrand selon lequel, dans la diplomatie, « *la confiance* » demeure le point fondamental dans une négociation.

Non convaincue de la démarche de l'État malgache, la communauté internationale a commencé à entreprendre des sanctions contre certains dirigeants malgaches et a décidé de suspendre toutes les aides internationales dont bénéficiait Madagascar (les aides correspondant au moins à 75% de ses investissements publics), conformément à l'Accord de Cotonou.

¹⁷ Le régime transitionnel d'Andry Rajoelina (2009-2013) a toujours nié la nature de coup d'Etat grâce auquel il a pu accéder au pouvoir. Un livre a d'ailleurs été édité uniquement pour cela : **Solofo Randrianja** : *Madagascar, le coup d'Etat de mars 2009*. Karthala, 2012.

Des nouvelles et longues négociations ont été alors entreprises telles que les « *Accords de Maputo* », et les différentes rencontres (Addis-Abeba, Pretoria, Standton, Gaborone, etc.)¹⁸ ont finalement abouti, le 17 septembre 2011, à la signature de la feuille de route devenue, en ce temps-là, un cadre référentiel devant régir notre État.

À partir de l'avènement du gouvernement de consensus dirigé par le premier ministre Jean Omer Beriziky, c'est une autre diplomatie qui a été menée : celle du réalisme et de la lucidité. Une diplomatie (1) respectueuse des principes édictés par les droits internationaux, (2) préoccupée du sort de la population, et (3) soucieuse de la sortie de Madagascar de la crise dans laquelle elle est tombée depuis trois ans.

La diplomatie a alors défini ses ambitions par rapport aux engagements stipulés dans la feuille de route et ce, suivant deux ordres :

Premièrement, le respect strict de tous les engagements de la feuille de route doivent conduire le pays à des élections. Le peuple malgache et la

¹⁸ **Toavina Ralambomahay** : *Madagascar, dans une crise interminable*, 2011, L'Harmattan.

communauté internationale ont été les témoins. Et cela passe par : (a) le retour à l'État de droit, (b) le respect des droits internationaux, et (c) l'effectivité de la démocratie électorale. Telles sont les conditions à accomplir afin de retrouver le chemin du retour progressif à la « *reconnaissance internationale* », donc au rétablissement de la « souveraineté extérieure » de Madagascar – lui donnant droit à réintégrer les concerts des Nations –, et qui lui permettra de bénéficier, de nouveau, des aides internationales.

C'était une chose faite dès l'investiture du nouveau président de la République, Hery Rajaonarimampianina, le 25 janvier 2014, et la nomination du nouveau chef du gouvernement en la personne de Kolo Roger, le 11 avril 2014.

Deuxièmement, la diplomatie malgache se devait également de se projeter dans « *l'après crise* », c'est-à-dire dans une situation post-conflit afin de « *préparer la base d'une diplomatie normale et normalisée* ». Cela impliquait plusieurs engagements et actions dont notamment (1) la mise en œuvre de « *la culture du respect des règles internationales* » ; (2) l'exercice de la consolidation de la démocratie.

Chose également faite depuis que Madagascar a pu renouer avec l'ordre constitutionnel à l'issue des élections présidentielles et législatives du 23 décembre 2013.

Cependant, si les efforts sur la mise en place de la « culture du respect des règles internationales » sont plus ou moins palpables, l'effort devant conduire le régime à consolider la démocratie dans le pays accuse un douloureux retard : les lois ne sont pas correctement respectées, ne serait-ce que dans la nomination du premier ministre ; la corruption n'est pas tout à fait combattue bien que la déclaration allant dans ce sens se fait à grand bruit, alors que dans les faits, il n'y a rien de concret de réalisé¹⁹ : les trafiquants de bois de roses font encore leurs lois et, pire, ils occupent une certaine position politique de premier rang dans les institutions nationales.

¹⁹ **Communiqué de SEFAFI** (observatoire de la vie publique malgache) du 18 juillet 2014 : Les attentes déçues de la IV^{ème} République : « *Rien n'est fait pour rassurer, rien n'est fait pour entretenir l'espoir d'un véritable renouveau, tout se ramène à des effets d'annonce. À grand renfort de communication et de discours électoralistes, alors que l'heure n'est plus à la chasse aux voix, on tente de faire croire aux Malgaches que l'on agit* ».

La diplomatie intelligente

Maintenant que Madagascar a pu renouer avec l'ordre constitutionnel et que la « *reconnaissance internationale* » a été acquise, il va désormais falloir conquérir la « *confiance internationale* », qui nous fait encore défaut et qui est la base de toute diplomatie réussie et efficace. Ceci étant, ce sera à une diplomatie plus active, une diplomatie de valeur, une diplomatie soucieuse du sort de la population et ayant une vision globalisée du monde que nous devrions dorénavant consacrer nos efforts.

Au-delà des fonctions traditionnelles qu'on impute à la diplomatie (gérer une politique de relations internationales avec des pays étrangers), la *diplomatie intelligente* dont nous parlons vise essentiellement à considérer l'humanité (*dans sa conception, son environnement, sa logique d'émancipation*) comme le point focal de ses interventions, puisque la réduction de notre planète en village nous oblige à chercher nos intérêts particuliers dans ceux de tous, de tout le monde vivant sur cette planète, et

vice-versa. En ce sens, notre diplomatie doit engager une *approche foncièrement multidimensionnelle* et une *vision humaniste*²⁰ dans tout ce qu'elle entreprend et incarne.

Cela consiste à prévoir les risques liés au bouleversement de l'ordre économique mondial et à l'avènement d'un monde fini, le village planétaire dans lequel nous vivons, où l'intérêt des uns dépend de celui des autres : (1) Avoir l'œil prudent sur « *la guerre mondiale des matières premières* » à laquelle se livrent les grandes puissances en Afrique (dont Madagascar), le continent qui attire toutes les convoitises : eau, mines, terres agricoles ; (2) Anticiper *l'impact de la croissance démographique*²¹ qui a

²⁰ Cette vision est entendue ici selon la politique de l'humanité d'Edgar Morin : « *Une politique qui reconnaît la communauté de destin de l'espèce humaine face à des problèmes vitaux et mortels communs....qui se fonderait sur le concept de Terre-Patrie, qui porte en soi la conscience du destin commun, de l'identité commune, de l'origine terrienne commune de l'humanité. Une politique de « symbioses planétaires » qui prône le grand rendez-vous du donner et du recevoir. Une politique qui tisse un lien fondamental entre l'unité et la diversité humaines, forgé sur la voie métisse : Un humanisme planétaire qui incorpore le meilleur des cultures archaïques, le meilleur des cultures traditionnelles, le meilleurs de la modernité occidentale* ». in **Edgard Morin**, *La voie : pour l'avenir de l'humanité*, 2012, Pluriel, p. 71-82

²¹ « *Le phénomène d'explosion démographique africaine, déjà engagé avec vigueur si l'on considère le rythme de croissance de la population (pour Madagascar : 3% l'an) prendra au cours de ces prochaines décennies une dimension saisissante en valeur absolue, et à l'échelle de l'humanité[...] une population qui double en trente ans et qui s'urbanise à grande vitesse met nécessairement l'offre de services publics sous forte tension [...]des tensions politiques au sein des Etas africains, voire entre eux. Il en va de même pour les*

cours en Afrique pour que les gouvernants puissent se prémunir des moyens nécessaires pour répondre aux besoins que cette croissance provoquera, faute de quoi le risque de crises sociales pourrait se présenter comme une vraie menace ; (3) Anticiper *les défis planétaires* notamment celui qui touche l'environnement et le changement climatique²² avec tous les risques que cela présuppose : celui lié à la politique sécuritaire mondiale, comme par exemple la menace des pirates somaliens qui opèrent dans nos eaux territoriales, ou encore l'émergence du terrorisme international qui prend racine en Afrique, comme c'est le cas dans le Sahel ; les blanchiments d'argent et les trafics d'armes, la menace des narcotrafiants en Afrique ; ou encore l'effort indispensable sur la démocratisation du monde, etc. ; (4) Sans oublier la nécessité pour Madagascar, pays pauvre, d'étudier la possibilité de promouvoir une « *diplomatie intellectuelle* » à travers notre capacité à mobiliser les ressources humaines incarnées par nos compatriotes vivant à l'extérieur.

En définitive, il faut développer notre capacité à assimiler nos problèmes afin que nous puissions

chamboulements climatiques. », Jean-Michel Severino et Olivier Ray, *Le temps de l'Afrique*, 2010, Odile Jacob.

²² *Ibid.*

conjuguer tous nos efforts pour y remédier, avec notre conscience lucide sur la prééminence des droits internationaux dans notre rapport quotidien, non seulement « *interétatique* » (donc vis-à-vis des pays amis), mais surtout en tant que « *monde globalisé* » et « *interdépendant* », réduit au concept de « *village planétaire* » dans lequel l'humanité est amenée à s'épanouir, à vivre ensemble, régie par des « lois et règles internationales » fondées sur la quête et la préservation de la Paix, soucieuses du respect des droits de l'Homme, et planifiant un « système de sécurité collective »... qui fera de notre diplomatie un « succès » en tant que « moyen privilégié de défense des intérêts fondamentaux de notre État ».

Les conditions d'une diplomatie intelligente

Cette diplomatie, que nous qualifions d'intelligente, a de particulier qu'elle doit reposer sur certaines conditions pour pouvoir exister, s'émanciper et surtout pour être efficace : elle s'appuie sur des *valeurs* bien identifiées ; elle a des *objectifs* bien clairs et fixe des *finalités* bien précises.

Les valeurs :

C'est une diplomatie qui défend et fait siennes les valeurs suivantes : (1) l'humanisme ; (2) la préservation et la protection de l'environnement ; (3) la capacité d'unir l'ensemble des citoyens (vivant à l'intérieur ou en dehors du territoire national) autour d'un projet commun de développement du pays ; (4) la promotion de la notion de convivialité²³,²⁴ qui plaide pour les valeurs des anciens dans notre façon de codifier notre société, et qui nous oblige à revoir notre conception du développement en lui ôtant ses *artifices mécaniques et consuméristes* pour les remplacer par des *ressources politiques fondées sur l'humain* et sur la nouvelle conception que nous donnons à notre vie, selon laquelle l'avenir de l'humanité est liée aux limites que nous impose les lois de la nature.

²³ *Le convivialisme pose la question de savoir comment bien vivre ensemble et comment bâtir une ou des démocraties dans le monde entier même s'il n'y a pas ou plus de croissance économique mondiale continue...c'est poser la question cruciale des moyens de lutter contre la démesure, l'hubris : Comment l'humanité peut-elle apprendre à s'autolimiter ? – In Alain Caillé, Marc Humbert, Serge Latouche, Patrick Viveret, De la convivialité, 2011, La Découverte, p.20-21.*

²⁴ *Une société conviviale est une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins considérables, par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être. Ivan Illich, La convivialité, 1973, Editions Seuil.*

Par conséquent, nous devrions désormais agir selon cette conception qui implique, pour nous, une prise de responsabilité et l'impératif de remodeler notre façon de vivre et de produire ; c'est-à-dire d'arpenter le chemin opposé de celui imposé par la logique industrielle et la course aux profits qui pourrait au bout du compte nous exposer, à la menace sérieuse de notre propre disparition.²⁵ ; (5) le recours à l'aide internationale en cas de situation d'exception, et non pas comme une finalité en soi ayant trop souvent aveuglé nos gouvernants ; (6) l'intégration de notre pays dans un système économique mondial non en fonction de la *centralité-argent*, mais avec discernement, lucidité, prise de conscience des risques géostratégiques, et toujours en mettant l'humain au centre de tout : la *centralité-humain*²⁶.

²⁵ Face à la logique destructrice de la méga-machine sur notre propre existence humaine, Ivan Illich estime qu'il faut, pour l'humanité imposer une « autolimitation » : *La crise oblige l'homme à choisir entre les outils conviviaux et l'écrasement par la méga-machine, entre la croissance indéfinie et l'acceptation des bornes multidimensionnelles...la seule réponse possible consiste à reconnaître la profondeur de la crise et à accepter le seul principe de solution qui s'offre : établir, par accord politique, une autolimitation.* » Ibid, p.153

²⁶ « Centraliser l'humain, cela signifie d'abord évaluer toute initiative et opération de nature économique ou financière en fonction de leur nature et de leur finalité favorables ou défavorables à la réalisation individuelle et collective des acteurs de ces opérations et des clients de ces initiatives. Investir pour entreprendre et non spéculer pour amasser. Financer ce dont on peut valoriser, dans l'intérêt de la communauté, le produit, plutôt que valoriser, dans son seul

Les objectifs :

C'est une diplomatie (1) *mobilisatrice de certaines idées et valeurs*, telles que la démocratie, la république, l'humanisme, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le racisme, la préservation de la paix mondiale, l'amélioration de (et l'accessibilité des citoyens à) l'éducation, la santé, la culture etc. ; (2) *mobilisatrice des citoyens et des talents*, donc intégrant les citoyens membres de la diaspora dans la politique de développement du pays ; (3) *mobilisatrice des réseaux amis*, selon les valeurs communes à défendre et à faire vivre ; (4) *mobilisatrice des moyens financiers* justes nécessaires au développement du pays avec le souci permanent de ne pas endetter la Nation et encore plus de ne pas faire porter à la population les charges de la dette contractée le cas échéant ; (5) une diplomatie *qui bâtit son succès sur la réussite de la gouvernance interne*, respectueuse des mêmes valeurs ; (6) *qui ambitionne de contenir* sinon de réduire la *dépendance de notre pays aux financements extérieurs*, en recourant le moins possible aux aides internationales mais en favorisant la production nationale à travers la mobilisation de toutes les

intérêt, des produits purement financiers. » - Jean-François Kahn, op cit, p.109-110

©Tanjona.org - 2014

ressources locales et nationales et notre capacité à exploiter à bon escient la grande richesse dont notre pays est doté.

Les finalités :

C'est une diplomatie qui cherche à (1) réaliser l'unité du peuple malgache ²⁷ ; (2) élever constamment le niveau de l'éducation des citoyens²⁸ ; (3) garantir la paix sociale (aussi bien à l'intérieur du pays que dans les concerts des Nations) ; (4) montrer, sur la scène internationale, une exemplarité dans notre mode de gouvernance à travers le succès que nous obtenons dans notre propre pays ; (5) émanciper le peuple malgache, partout où il se trouve, et à faire rayonner le pays sur la scène internationale. Car un peuple émancipé, cultivé, bien éduqué, fier d'appartenir à une même

²⁷ C'est le grain millénaire de la division planté dans la société malgache qui explique, dans l'essentiel, l'état de sa pauvreté. En conséquence, la quête de l'unité nationale devrait être une priorité dans la politique générale de tout gouvernement. La diplomatie a, ainsi, un grand rôle à jouer, ne serait-ce que dans la nécessité de rassembler la diaspora malgache et de l'incorporer dans la politique nationale de développement. Aucun pays ne pourrait prétendre à l'émancipation avec un peuple divisé.

²⁸ La politique de l'humanité (tels que, subjectivement, les principes démocratiques, les valeurs républicaines, etc.) ne pourrait être correctement comprise et assimilée que par des citoyens dotés d'un minimum de niveau d'éducation, d'instruction et de savoir.

Nation, capable de construire un même destin, est un peuple à même de relever tout défi auquel il sera confronté.

Conclusion

La diplomatie est une activité trop sérieuse pour être laissée aux seuls diplomates. La diplomatie intelligente se conçoit selon une approche multidimensionnelle axée sur la centralité de l'humain.

Pour ce faire, il est impératif de revaloriser le corps diplomatique malgache, d'assainir nos représentations à l'extérieur de manière à pouvoir mettre en place des négociateurs qui épousent des valeurs communes, qui s'en inspirent dans l'accomplissement des tâches que l'État leur confie, et qui sont animés par la volonté de défendre l'intérêt national.

Il faut également mettre un terme définitif au parasitisme lié au corporatisme bureaucratique qui touche particulièrement le corps diplomatique et dans lequel excellent certains Diplomates carriéristes. Ceux-ci sont prompts à sacrifier les valeurs nationales au profit de leurs ambitions

personnelles elles-mêmes fondées sur la seule vénalité, la logique corruptive, le clientélisme voire le népotisme. De même qu'il doit être mis un terme à la cooptation de quelque nature que ce soit, lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination des agents diplomatiques, ceci afin que ne puissent plus se développer des comportements qui consistent à se vautrer littéralement dans l'opulence, en toute impunité et aux frais des contribuables sans qu'il n'existe de résultats tangibles en rapport avec les missions qui ont été assignées à l'étranger.

Nous devons inculquer dans la conscience de nos responsables diplomatiques (agents, diplomates, politiciens, décideurs politiques, etc.) les valeurs qu'ils doivent assimiler, véhiculer, et défendre et, ensuite, leur fournir les moyens adéquats pour les mettre en œuvre. Des moyens, bien entendu, qui seront conforme à nos ambitions, certes, mais qui ne nous obligent pas à nous livrer dans la démesure ni de nous adonner aux gaspillages (comme cela est souvent le cas).

L'efficacité et le dynamisme de nos représentants à l'extérieur dépendront essentiellement de la capacité de notre gouvernement à impulser une politique capable d'unir tous les citoyens malgaches dans un même

élan - où qu'ils se trouvent de par le monde – autour d'un projet commun, incarnant des valeurs communes.

Les Malgaches installés à l'étranger, membres de la diaspora, sont nos premiers agents diplomatiques. Ils constituent notre première force diplomatique à condition d'adhérer aux valeurs telle que l'unité nationale et plus généralement, à la politique et au type de diplomatie que l'État mettra en œuvre. Ils sont une chance et une opportunité pour le pays de rayonner au sein du concert des nations.

Il nous faut donc innover à commencer par mener une diplomatie intelligente qui aura pour finalité d'entretenir et de préserver des relations de confiance absolue avec nos différents partenaires étrangers et dans les relations qu'entretiennent les dirigeants avec la population.

La diplomatie intelligente récuse la logique implacable de la mendicité internationale à laquelle nos gouvernants ont été habitués. Elle refuse d'utiliser la diplomatie comme moyen de dissimuler et de justifier la démocrature, d'autant plus si son utilisation n'a d'autres buts que de servir d'unique réponse à la logique de nécessité pour obtenir des aides internationales.

La diplomatie intelligente c'est l'émancipation et l'épanouissement du peuple, le rayonnement international du pays et l'incarnation de valeurs humanistes partagées avec le reste du monde. C'est la diplomatie qui met « l'humain » au centre de tout.

Bibliographies :

LIVRES :

- Alain Caillé, Marc Humbert, Serge Latouche, Patrick Viveret**, *De la convivialité*, 2011, La Découverte
- Edgard Morin**, *La voie : pour l'avenir de l'humanité*, 2012, Pluriel.
- Ivan Illich**, *La convivialité*, 1973, Editions Seuil.
- Jean-François KHAN**, *Comment s'en sortir ?*, 2013, Plon
- Jean-Michel Severino et Olivier Ray**, *Le temps de l'Afrique*, 2010, Odile Jacob
- Joseph Ki-Zerbo**, *Eduquer ou périr*, 1990, Unicef-Unesco
- Max Weber**, *Le savant et le politique*, 1959, PLON
- Michel Crozier**, *La crise de l'intelligence, Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*. InterEditions – 1995 –
- Sylvain Urfer**, *Madagascar : culture en péril ?*, 2012, no comment éditions
- Toavina Ralambomahay** : *Madagascar, dans une crise interminable*, 2011, L'Harmattan

SITES INTERNET :

Talleyrand.org

http://www.talleyrand.org/politique/romantisme_diplomatie_talleyrand2.htm

Blog de nicoullaud

http://nicoullaud.blogspot.fr/2010_08_01_archive.html

La-philosophie.com

<http://la-philosophie.com/kant-paix-perpetuelle-projet>

AUTRES OUVRAGES ET ARTICLES :

- *Le Courrier de l'Unesco*, Paris, juin 1999. Olivier Corten, " Les ambiguïtés du droit d'ingérence humanitaire ", Cité dans *Le Monde diplomatique* - Mai 2011, p. 8 9
- *Rapport sur le développement humain*, 2000 (ONU)
- *Communiqué de SEFAFI* (observatoire de la vie publique malgache) du 18 juillet 2014

Table des matières

Introduction	7
Conception historique de la diplomatie.....	13
La diplomatie en temps de crise	21
Le cas de Madagascar.....	27
La diplomatie durant la période de Transition	27
La diplomatie intelligente	33
Les conditions d'une diplomatie intelligente.....	36
Conclusion.....	43
Bibliographies :	47

MADAGASCAR

Penser une diplomatie intelligente

« **Penser une diplomatie intelligente** » est une réflexion qui mérite d'être soulevée et débattue, car elle s'interroge sur la nature et les motivations de la politique étrangère de l'État malgache, donc sur les objectifs que tente d'atteindre sa diplomatie.

Habitué à mener une diplomatie le plus souvent dénuée de toute ambition autre que de mendier des aides internationales, sinon de servir de justification aux régimes aux abois dans le seul dessein de consolider voire de confisquer le pouvoir, les gouvernements successifs de Madagascar ont toujours semblé incapables d'insuffler une diplomatie plus ambitieuse, c'est-à-dire plus utile à l'intérêt du peuple malgache et plus significatif dans sa participation à la conception et à la restructuration irréversible de la planète, elle-même, en constante mutation dans les rapports des uns avec les autres.

Les rédacteurs de Tanjona tentent d'ouvrir le débat pour enrichir la réflexion sur la nécessité de l'avènement d'une diplomatie - qu'ils qualifient - d'intelligente, car tournée vers une vision de l'humanité, par nature multidimensionnelle, dont le destin est foncièrement lié au devenir du peuple malgache. Une diplomatie qui fonde la base de sa propre réussite sur la capacité de l'État malgache à réunir l'ensemble de ses citoyens, dont la diaspora, autour d'un projet commun, mais également dans sa capacité à discerner la position qu'il doit tenir dans un espace géostratégique mondial en constant remodelage et qui, hélas, est de plus en plus gouverné par la logique de la centralité de l'argent (donc dénuée d'éthique). Cela, tout en préservant l'intérêt national et en évitant que les choix, que l'État fait, n'hypothèquent pas l'avenir de Madagascar.

Tanjona.org est un site d'information et d'analyse politique sur Madagascar et d'éducation citoyenne. Il est géré par un groupe de politiciens et de citoyens malgaches. C'est également une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 de droits français.



TANJONA